

PREFET DU JURA

CABINET DU PREFET

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° A 2017- 62

**Arrêté portant deuxième modification du règlement opérationnel
des services d'incendie et de secours du Jura**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76 et R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-4 et R 1424-42 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII partie législative et réglementaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 148 du 19 février 1992 modifié créant le corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté conjoint n° 2013-383 (2013113-0005) du 23 avril 2013 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du JURA, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, n° A 2016-931 du 1^{er} juillet 2016 et n° A 2017-48 du 10 janvier 2017, pris après avis des instances consultatives et délibérations du Conseil d'Administration ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, modifié par l'arrêté n° A 2016-362 ter du 29 février 2016, pris après avis des instances consultatives et délibérations pour avis du Conseil d'Administration ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2016-362 bis du 29 février 2016 portant création et classement des Centres d'Incendie et de Secours du Jura ;
- VU les avis émis au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du 8 décembre 2016 ;
- VU les avis émis au sein du Comité Technique du 8 décembre 2016 ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 8 décembre 2016 ;
- VU l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 12 décembre 2016 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-33 du 15 décembre 2016 relative à l'effectif maximum des centres d'incendie et de secours ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura, chef du corps départemental,

ARRETE

Article 1^{er} : Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, tel qu'il résulte des deux arrêtés susvisés, est modifié ainsi qu'il suit.

Article 2 : L'annexe 2, relative à la liste des effectifs de permanence par Centre d'Incendie et de Secours (CIS) est mise à jour selon le document ci-joint. Cette nouvelle version remplace celle de l'arrêté n° A 2016-362 ter du 29 février 2016 susvisé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Messieurs le Directeur des services du cabinet du Préfet du Jura, le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Jura, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS du Jura et notifié aux maires du département.

Fait à Lons-Le-Saunier, le 11 JAN. 2017

Le Préfet,


Richard VIGNON

Annexe 2
Liste des effectifs de permanence par C.I.S.

C.I.S.	Garde		Astreinte	
	J	N	J	N
Secteur NORD				
GRAND DOLE	10	9	8	9
CHAUSSIN			6	6
ORCHAMPS			6	6
LE FINAGE			4	4
LORETTE			4	4
MONT SOUS VAUDREY			4	4
THERVAY			4	4
CHAUX			2	2
GENDREY			2	2
SAINT AUBIN			2	2
- SOUS-TOTAL SECTEUR NORD -	10	9	42	43
Secteur SUD				
SAINT CLAUDE	4*	4	10	10
MOREZ			8	8
LES ROUSSES			6	6
LIZON			6	6
MOIRANS EN MONTAGNE			6	6
SAINT LAURENT EN GVX			6	6
BOIS D'AMONT			4	4
LA BIENNE			4	4
LES COMBES - SEPTMONCEL			4	4
Poste Avancé LAJOUX			2	2
Poste Avancé LAMOURA			2	2
Poste Avancé LES MOUSSIÈRES			2	2
VIRY			4	4
BELLEFONTAINE			2	2
LES COULOIRS			2	2
LONGCHAUMOIS			2	2
MORBIER			2	2
VILLARD SUR BIENNE			2	2
- SOUS-TOTAL SECTEUR SUD -	4	4	74	74

C.I.S.	Garde		Astreinte	
	J	N	J	N
Secteur EST				
CHAMPAGNOLE	4	4	8	8
Poste Avancé SIROD			2	2
ARBOIS			6	6
POLIGNY			6	6
Poste Avancé CHAMOLE			2	2
SALINS LES BAINS			6	6
ANDELOT EN MONTAGNE			4	4
FONCINE LE HAUT			4	4
Poste Avancé CHAUX DES CROTENAY			2	2
MONT SUR MONNET			4	4
PLATEAU DE NOZEROY			4	4
- SOUS-TOTAL SECTEUR EST-	4	4	48	48
Secteur OUEST				
LONS LE SAUNIER	10	9	8	9
SAINT AMOUR			8	8
ARINTHOD			6	6
BEAUFORT			6	6
BLETTERANS			6	6
Poste Avancé d'ARLAY			2	2
CLAIRVAUX LES LACS			6	6
Poste Avancé ETIVAL			2	2
LA VALLIERE			4	4
ORGELET			6	6
SELLIERES			6	6
VOITEUR			6	6
SAINTE JULIEN SUR SURAN			4	4
THOIRETTE			4	4
CHAUMERGY			2	2
COLONNE			2	2
COUSANCE			2	2
LA MARRE			2	2
PUBLY			2	2
- SOUS-TOTAL SECTEUR OUEST-	10	9	84	85
DD SIS				
CTA-CODIS	3	3	1	1
- SOUS-TOTAL DD SIS -	3	3	1	1
TOTAL GENERAL	31	29	249	251

* CSP Saint-Claude : 6 en GP de jour les WE et jours fériés